

Le syndicat mixte du Montreuillois :

*la communauté de communes du canton d'Hucqueliers
la communauté de communes Opale Sud
la communauté de communes Mer et Terres d'Opale
la communauté de communes du Montreuillois*

*la direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais ;
le rectorat de l'académie de Lille ;
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;*

en lien avec

*le conseil général du Pas-de-Calais ;
le conseil régional Nord – Pas-de-Calais.*

Dans le cadre du
contrat local d'éducation artistique
est lancé un

appel à candidatures en direction des artistes de tous les domaines d'expression

**en vue de quatre résidences-mission à des fins
d'éducation artistique et culturelle
menées en faveur des enfants et des jeunes
du territoire du Pays Maritime et Rural du Montreuillois**

dans le département du Pas-de-Calais

Cadre des quatre résidences-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes habitant, étudiant, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire du syndicat mixte du Montreuillois, ce dernier avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et en lien avec le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil régional Nord – Pas-de-Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de l'agglomération, dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A) dont l'un des trois axes d'action prend la forme d'un ensemble de plusieurs résidences-mission d'artistes appelées à se tenir en simultané. Ces résidences-mission étant renouvelées chaque année.

Pour cette 1^{ère} année du C.L.E.A. (année scolaire 2014 -2015) ce sont 4 résidences-mission différentes, s'inscrivant dans divers champs artistiques, qui vont être mises en place.

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher 4 artistes relevant de tous les domaines d'expression, dont les démarches et recherches sont régulièrement ou ponctuellement traversées par la question de « la **construction** » avec soi, une résonance individuelle : construction de soi, construire son avenir, sa place dans la société... ou dans une acception plus collective : construire l'avenir d'un territoire, une vision collective partagée, un projet ... notamment en écho et en articulation avec le projet de territoire du Syndicat Mixte du Montreuillois synthétisé par « Bien vivre dans un territoire rural et maritime intégré à haute qualité environnementale ». L'une des déclinaisons s'organise dans la démarche de valorisation paysagère, architecturale et patrimoniale visant à mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre du projet de labellisation « Pays d'art et d'histoire » (Cf. note de présentation de la démarche en annexe).

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur la pleine disponibilité, durant quatre mois, d'artistes positionnés de manière centrale sur un territoire donné. Elle repose aussi sur une diffusion intensive, à travers ce territoire, d'une part représentative de l'œuvre déjà accomplie et disponible de l'artiste-résident.

Cette diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée, et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit, plus précisément de s'engager **artistiquement** dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre.

Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :

1/par **une première phase**, relativement brève, située en tout début de résidence est constituée de rencontres organisées avec des **équipes** d'enseignants et/ou des **équipes** de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination*) un **geste artistique** à destination de cette jeunesse et, au-delà, à destination de toute une population.

N.B. Tout ceci indique clairement que l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication

que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes.

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident(e), durant son séjour avec pour perspective la construction conjointe de gestes artistiques.

On l'aura également compris, la résidence-mission ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un(e) seul(e) enseignant(e), d'un(e) seul(e) animateur(trice) ou d'un(e) seul éducateur(trice) en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

Les différentes équipes se manifestent de manière très simple, lançant juste en direction de l'artiste-résident(e) une invitation à venir les rencontrer, sur leur lieu d'exercice professionnel.

2/ par **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas,
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site **P(art)AGER** des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord – Pas-de-Calais en atteste :

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/P\(art\)AGER/](http://www.cndp.fr/crdp-lille/P(art)AGER/)

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

N.B. Ces formes d'intervention, de nature artistique, se différencient, le plus nettement possible, des « traditionnels » ateliers de pratique artistique ou des classes à projet artistique et culturel.

Ils ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges

aux finalités différentes, relevant de procédures et de financements bien distincts.

3/ Nul habitant du territoire du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence des artistes-résident(e)s et de leur production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, les premiers concernés.

Ainsi l'important volet des résidences-mission concernant la diffusion, est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques des artistes-résident(e)s et de mise à disposition de ressources liées aux artistes et à leurs domaines d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Mais ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions des artistes-résident(e)s.

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de ces résidences-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et...non traditionnels, voire inédits. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résident(e)s.

Enjeux et objectifs :

– permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de bénéficier dans leurs temps de scolarité, d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création contemporaine et avec un artiste qui s'y inscrit.

– contribuer ainsi au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire de ces enfants et de ces jeunes.

– participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre par les enseignants et les professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels, avec le monde associatif déjà en action sur le territoire.

- agir ainsi collectivement en faveur d'une éducation artistique cohérente à l'échelle intercommunale, se développant sur tous les temps.

Et, plus généralement,

– réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes (et, au-delà, les familles) concernés. L'ambition étant bien celle de tendre le plus possible à la généralisation.

– contribuer au développement culturel, artistique et patrimonial du territoire qui se conjugue sur le territoire du Syndicat Mixte du Montreuillois

Si les résidences-mission reposent sur une importante disponibilité des artistes-résident(e)s, sur leur mobilité aussi à travers le territoire du syndicat mixte du Montreuillois, c'est pour qu'ils (elles) puissent également expérimenter artistiquement avec la collaboration de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. Professionnels qui ont, par ailleurs, une très appréciable aptitude au travail en équipe et donc au partage et à la démultiplication des effets d'une telle présence.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération développée entre les artistes, le réseau des structures culturelles du territoire et les différents professionnels déjà cités, il peut être garanti à chaque enfant, chaque jeune,

– la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail d'artiste-résident (e), de se l'approprier.

– la possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que cet(te) artiste et ce travail mettent en œuvre

– la possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence.

Le territoire concerné :

Le territoire sur lequel s'exerce ces quatre résidences-mission qui se tiennent en simultané est donc celui du syndicat mixte du Montreuillois. Le territoire est vaste (641 km²). Il rassemble quatre communautés de communes, pour un ensemble de 70 communes comptant une population permanente d'environ 75 000 habitants permanents dont environ 20% sont en âge scolaire. Situé à l'écart des grandes agglomérations de la région Nord - Pas-de-Calais, il présente à la fois une forte identité rurale par sa densité de population et son maillage de petites communes et des caractéristiques urbaines sur sa façade littorale qui concentrent les polarités (Berck-sur-Mer, Le Touquet, Etaples)

Il est traversé par trois circonscriptions scolaires : la circonscription d'Etaples, de Montreuil et partiellement celle d'Hesdin pour la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : 82 écoles primaires, 9 collèges, 5 lycées généraux et/ou professionnels.

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de **gestes artistiques**.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les services et équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

- Les musées de France du Montreuillois : musée du Touquet, musée Rodière de Montreuil-sur-Mer, les musées Quantovic et de la Marine d'Etaples-sur-Mer, le musée d'Opale Sud,
- Le réseau de lecture publique d'Opale Sud et les médiathèques - bibliothèques du territoire,
- Les associations et structures culturelles : chartreuse de Neuville-sous-Montreuil,
- Les écoles de musique du territoire dont l'école de musique intercommunale du Canton d'Hucqueliers et le Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.
- Les artistes professionnels et amateurs du territoire, les bénévoles du dispositif.

Ces actions concernent également les centres sociaux et toutes les associations ou organismes impliqués dans les temps péri et hors scolaire. Peuvent être cités, là aussi sans prétendre être exhaustif, les associations et organismes suivants :

- Les centres sociaux du territoire (Centre social de Berck, Centre social et culturel du Touquet, centre social CAF à Etaples, Centre socio – culturel du Canton d’Hucqueliers)
- Les associations jeunesse du territoire
- Les centres de loisirs
- Les centres de formation et d’insertion des jeunes
- Les centres spécialisés.

Afin de mieux faire connaissance avec le territoire d’action, les sites du Syndicat Mixte du Montreuillois et des communautés de communes peuvent être utilement consultés :

<http://scot-pays-montreuillois.proscot.fr>

<http://www.cc-huqueliers.fr>

<http://www.ccmontreuillois.fr>

<http://www.mer-terres-opale.fr>

<http://www.opale-sud.com>

Pilotage des différentes résidences-mission

*Dans le cadre du C.L.E.A, le syndicat mixte du Montreuillois qui en est l’opérateur se doit

- d’assurer la coordination générale et le suivi des différents axes/composantes du C.L.E.A. ;
- de mobiliser tous les acteurs du territoire susceptibles d’être concernés par le C.L.E.A.
- d’accompagner les différents artistes-résidents afin de les guider dans la découverte du territoire ;
- de veiller aux bonnes conditions de séjour et de travail des différents artistes-résidents;
- de rémunérer les différents artistes-résidents ;
- de gérer la communication générale autour des résidences-mission.
- de coordonner les démarches d’évaluation

*Les services locaux de l’éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l’artiste retenu(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l’élaboration et la réalisation des *gestes artistiques* avec notamment le concours des conseillers pédagogiques et des enseignants missionnés (auprès de structures ou spécifiquement pour le C.L.E.A)

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l’artiste retenue (e). C’est le programme d’animations pédagogiques intitulé « la 27e heure artistique » qui est ici en jeu (*).

() Pour information, ce que l’on appelle, en région Nord – Pas-de-Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d’enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt*

souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange.

*Il est avéré qu'une telle instance et un tel préalable facilitent énormément l'appropriation d'une résidence-mission et, en particulier, les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de la construction conjointe de **gestes artistiques**.*

*Les services académiques de l'éducation nationale, pour leur part :

- organisent des temps de formation à destination des enseignants du second degré afin de les sensibiliser aux enjeux du C.L.E.A. Afin de faciliter aussi l'appropriation de la forme résidence-mission qui est encore perçue comme nouvelle. C'est notamment la délégation académique aux arts et à la culture (D.A.A.C.) qui est l'interlocutrice en la matière.

L'ensemble de ces acteurs, avec la DRAC Nord – Pas-de-Calais, et avec les différents partenaires et structures désireux de s'inscrire dans le cadre du C.L.E.A., sont réunis sous la forme d'une coordination permanente.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil des artistes qui seront retenus. En vue aussi de l'appropriation de leur présence par le plus grand nombre, cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par le syndicat mixte du Montreuillois et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme des résidences-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par le syndicat mixte du Montreuillois.

Période et durée de la résidence.

La durée de ces résidences-mission est de 4 mois, soient dix-sept semaines et demie, à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

La période de résidence est prévue, **du 1^{er} février 2015 au 31 mai 2015.**

Par ailleurs, les artistes sont invité(e)s au cours du dernier trimestre 2014 à intervenir lors d'une « 27^{ème} artistique » déjà évoquée précédemment.

Conditions financières.

Les artistes -résident(e)s bénéficient d'une rémunération brute (toutes charges, taxes et cotisations comprises) de 24 000 euros pour les quatre mois, soient dix-sept semaines et demie. Étant ici précisé que le souhait des partenaires est de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette de 3 000 euros.

Ceci recouvre le temps de présence exclusive de l'artiste avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de **gestes artistiques**, la diffusion de ses œuvres dans laquelle il(elle) est impliqué(e) physiquement, la diffusion de ses œuvres autonomes.

Par ailleurs, le syndicat mixte du Montreuillois prend en charge :

- l'hébergement des artistes (mise à disposition d'un logement pour chacun d'entre eux),
- les frais de déplacements en interne du territoire sur la base d'un forfait (les artistes devront pouvoir être autonomes dans leurs déplacements)
- un voyage aller – retour de leurs domiciles respectifs au territoire de mission.
- les frais annexes liés à la diffusion de leurs œuvres (lorsque qu'ils ne peuvent pas être pris en charge par la structure d'accueil ou dans le cas de présentation en lieux non dédiés à la culture) compris l'assurance des œuvres sur la base d'une liste et d'un estimatif fourni par les artistes.

Ne sont pas pris en charge, les autres trajets entre le domicile des artistes et le territoire du syndicat mixte du Montreuillois et les repas.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue de la « 27e heure artistique » (indemnisation forfaitaire des artistes + aller retour entre le domicile et le territoire de mission). Les frais de mission (repas et déplacements éventuels en interne du territoire) seront pris en charge par le syndicat mixte du Montreuillois.

Le rectorat de l'académie de Lille veille à l'accompagnement de ces enseignants s'inscrivant dans la dynamique du programme C.L.E.A. Ceci se traduisant, pour l'enseignement du second degré, par une liaison avec la délégation académique aux arts et à la culture (D.A.A.C.) et le réseau de professeurs chargés de mission auprès des structures culturelles partenaires qui sont situées sur le territoire du Syndicat Mixte du Montreuillois ainsi qu'avec le réseau de professeurs-référents pour la culture au sein des lycées et lycées professionnels.

Cadre juridique.

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste et ceux du Syndicat Mixte du Montreuillois est signé avant le début de la résidence.

Le principe de résidence-mission impliquant, rappelons-le, une importante diffusion de la production artistique déjà réalisée par l'artiste retenu(e), ce(tte) dernier(e) est invité(e) à établir une liste des œuvres disponibles à cet effet pendant la durée de la résidence. Selon la nature de ces œuvres, productions ou formes, les modalités et lieux de diffusion, les transports, les lieux et conditions, le cas échéant, de stockage sont étudiés et contractualisés, selon les cas, avec le Syndicat Mixte du Montreuillois avec la structure culturelle accompagnatrice ou/et avec les différents lieux de diffusion.

Candidature.

Pour ces résidences-mission précises, il est recherché 4 artistes de tous domaines d'expression et dont la démarche s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste est invité à mettre également en avant, le cas échéant, la prise en compte, dans son travail, de la notion de « construction » telle que définie plus haut dans le présent appel à candidature.

Français ou Étranger, l'artiste-candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il ou elle est obligatoirement détenteur(trice) d'un permis de conduire, en cours de validité, et dispose d'un véhicule personnel.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Les éléments à fournir sont :

- un dossier artistique présentant la démarche artistique du (de la) candidat(e) et ses productions/œuvres
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission (*) ;
- les éventuelles pistes que propose le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de **gestes artistiques** (*) ;
- une liste des œuvres disponibles pour la diffusion, pendant, avant ou après (à préciser) le temps de résidence.

(*) **il est rappelé, toutefois, qu'il** n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidatures et le cahier des charges précis qui y est intégré faisant déjà état d'un projet et d'une forme dans lesquels le (la) candidat(e) est invité(e) à s'inscrire, les colorants de son imaginaire, de sa recherche, de sa démarche.

La date limite pour l'envoi de son dossier est fixée au **5 mai 2014**.

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF

Il est adressé à la boîte électronique suivante : clea.smm@gmail.com
(sujet : **CLEA - 2015** suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Les candidatures sur support physique sont à envoyer à :

Syndicat Mixte du Montreuillois
Site Braquehay – 17 rue Sainte Austreberthe – 62170 MONTREUIL-SUR-MER

Avec la mention « **CLEA 2015** »

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur(se).

À l'issue du processus de pré - sélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission C.L.E.A., il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats(e)s pré - sélectionné(e)s.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront **entre le 10 et 13 juin 2014**

La commission sera alors en mesure d'annoncer le nom des artistes-résident(e)s retenu(e)s avant le :
18 juin 2014.

Pour plus d'informations :

Peuvent être contactées :

Delphine MAEYAERT ou Aurore RAUD
Téléphone : 03 2 190 55 98

Courriel : clea.smm@gmail.com

Éléments de références :

- Lien de téléchargement du présent appel à candidatures :
http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/AAC_CLEA_Montreuillois_2014-2015.pdf
- Le blog des ARTS 2012, 2013, 2014 : <http://artsenmontreuillois.wordpress.com/>

Note de présentation

Dynamique de valorisation de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage et du cadre de vie

Le Montreuillois, candidat au label national Pays d'art et d'histoire : un projet de territoire

Conscients de la qualité environnementale et patrimoniale de leur territoire, véritable levier d'attractivité et de développement, les élus du Syndicat Mixte du Montreuillois ont souhaité engager une réflexion collective pour la valorisation de leur patrimoine et de leur cadre de vie. Forts de l'expérience acquise lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, ils souhaitent rassembler les acteurs et les habitants autour de cette vision partagée et d'enjeux communs synthétisés par « Bien vivre dans un espace maritime et rural intégré à haute qualité environnementale ».

En s'engageant dans une démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire, le Syndicat Mixte du Montreuillois inscrit ses spécificités patrimoniales au cœur d'une politique globale conduite dans les domaines du développement culturel, de l'urbanisme, du développement durable, de la protection des paysages et du tourisme. C'est à l'échelle des quatre communautés de communes et des 70 communes qui composent le territoire que s'effectue la concertation avec les élus, les institutions, les habitants et les acteurs locaux.

Le projet « Pays d'art et d'histoire » vise ainsi à mettre en synergie et en lisibilité les initiatives de valorisation de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et des paysages et du cadre de vie engagées notamment par :

- Le service « Patrimoine » de la Communauté de Communes du Montreuillois », qui développe depuis 2002, une politique de valorisation et d'animation du patrimoine de ses 21 communes au-delà des remparts de la ville centre ;
- Les services de la ville du Touquet et l'Office du tourisme, par la création d'un parcours historique dans la ville, le musée virtuel, avec le point d'ancrage du Phare, les visites guidées ... ,
- La cité des pêcheurs à Etaples (Mareïs et la valorisation du patrimoine maritime),
- L'association de la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil, porteuse d'un projet de Centre culturel de rencontre sur la thématique « Art et innovations sociétales »,
- Les 5 structures muséales du territoire fonctionnant en réseau et en complémentarité,
- Les projets d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine des communes de Montreuil sur Mer, Berck sur Mer et Le Touquet,
 - Une trentaine d'associations qui œuvrent à la connaissance, la préservation, et l'animation du patrimoine et qui constituent un maillage dense et fortement investi (Comité d'Histoire du Haut Pays, Mémoires d'Opale, Société Académique du Touquet...),
 - Les communes du littoral pour la valorisation des « fronts de mer ». Espaces dunaires, marais, bocage, boisements, réseau hydrographique constituent sur le Montreuillois un patrimoine naturel dont la richesse est reconnue par les inventaires et les mesures de protection, avec des programmes de gestion, de préservation, d'éducation et de valorisation de cette qualité de vie menés en partenariat (GDEAM, Conservatoire des Espaces Naturels, EDEN 62, SYMCEA...)